

COMMUNIQUÉ

La décision du Conseil d'État est tombée ce matin à 11h :
Le caractère d'urgence n'a pas été retenu, considérant que TF1 a les moyens financiers d'attendre la décision sur le fond, prévue début 2015.

Plus que jamais, la Direction est face à ses responsabilités

Nonce PAOLINI a affirmé devant le Conseil d'État (21/10/2014) :

*« Entre une mort subite et éventuellement une chance de survie,
je choisis la chance de survie »*

La seule survie possible de LCI est le maintien de sa diffusion en tant que chaîne d'info en continu au-delà du 31 décembre.

**Avec 426 Millions d'Euros de trésorerie,
Le Groupe TF1 en a les moyens !**

- Soit en négociant avec les F.A.I. et les opérateurs une distribution payante temporaire.
- Soit en décidant d'offrir dès le 1^{er} janvier, LCI en gratuit sur tous les supports, jusqu'au possible passage en TNT gratuite.

Les 148 suppressions de postes envisagées à TF1, LCI et e-TF1 ne sont plus d'actualité avec ce nouvel objectif de survie de LCI !

Nous exigeons donc :

LE RETRAIT IMMÉDIAT DES P.S.E.

(Plan de Sauvegarde de l'Emploi)

Nous n'attendrons pas le 3 novembre ! Les salariés veulent des réponses dès aujourd'hui ! Soyons tous prêts à réagir pour la défense de nos emplois et le maintien de la qualité de l'information dans le Groupe TF1 !

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN RAPPORT DE FORCE !

Union des syndicats CGT Groupe TF1 (CGT TF1 et SNJ-CGT de LCI)

